La circulaire 6039/311 abrogée !

Abderrahim DERRAJI - 2020-06-01 11:50:13 - Vu sur pharmacie.ma

La circulaire 6055/311 datée du 29 mai 2020 et signé par le Directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects vient d'abroger la circulaire 6039/311 du 20 avril 2020. La circulaire 6039/311 a étéc prise en application de la circulaire n°891 DMP / 00 du 31 mars 2020 de la Direction du médicament et de la pharmacie. Celle-ci a conditionné l'exportation des médicaments à usage humain par une autorisation spécifique délivrée par la DMP et valable pour une seule opération d'exportation.